

# Conditions générales du programme

## Conditions générales du programme de fidélisation SELIA PHARMA+®

Les présentes conditions générales organisent le service de fidélisation « SELIA PHARMA+® & MOI » entre les pharmacies du réseau « SELIA PHARMA+® » adhérentes au programme, d'une part, et le client bénéficiaire du service, client tel qu'il s'identifiera dans les conditions ci-après définies, et désigné dans le cadre des présentes « le Client ». Le réseau « SELIA PHARMA+® », et le service « SELIA PHARMA+® & MOI », sont animés et gérés par la société SELIA GROUPE, SAS immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 820211621, dont le siège social est sis 18-20 rue Porte Dijeaux 33000 BORDEAUX, désignée dans le cadre des présentes la « société SELIA GROUPE ». Il est toutefois précisé que chaque officine adhérente du réseau « SELIA PHARMA+® » est une pharmacie indépendante, physique ou morale, indépendante et distincte de la société SELIA GROUPE. La pharmacie dans laquelle le Client adhère initialement au service « SELIA PHARMA+® & MOI », est désignée, dans le cadre des présentes, la « Pharmacie référente ». SELIA GROUPE et les membres du réseau « SELIA PHARMA+® » délaissent la gestion, l'administration et la maintenance du service « SELIA PHARMA+® & MOI » à la société AQUITEM, SAS, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 342 493 822, dont le siège est sis 140 avenue d'Aquitaine, 33520 Bruges, désignée dans le cadre des présentes la « société AQUITEM ».

## ART. 1 - OBJET DU SERVICE DE FIDÉLISATION « SELIA PHARMA+® & MOI »

En adhérant au service de fidélisation « SELIA PHARMA+® & MOI », le Client bénéfice, auprès des seules pharmacies membres adhérentes du réseau « SELIA PHARMA+® » et participant au programme et désignées dans le cadre des présentes « les pharmacies adhérentes », d'avantages tels que définis aux présentes et souhaite contribuer à l'amélioration de la détermination de ses besoins et de sa relation avec le réseau « SELIA PHARMA+® ». Sous réserve d'une adhésion valide et du respect des conditions énoncées aux présentes, le Client se verra remettre, par la Pharmacie référente, une carte dénommée « SELIA PHARMA+® & MOI » permettant l'accès aux avantages alors proposés. Conformément aux exigences du Code de la consommation, la Société SELIA GROUPE s'engage à fournir toute information nécessaire pour l'exploitation et la traçabilité sur les conditions d'obtention et d'utilisation des avantages liés au Programme, notamment sur le mode de calcul des crédits, les exclusions, la durée de validité des avantages et les conditions d'annulation ou de perte de ceux-ci. Le service de fidélisation « SELIA PHARMA+® & MOI » s'est en aucun cas une carte de paiement. La Société SELIA GROUPE se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation à tout moment. La dernière version des Conditions Générales d'Utilisation applicables au Programme est celle consultable sur <http://www.selia-pharma.fr/>

## ART. 2 - ADHESION ET OPPORTUNITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

L'adhésion au service de fidélisation « SELIA PHARMA+® & MOI » est gratuite. Elle n'est ouverte qu'à personnes physiques, majeures, résidant en France métropolitaine. Il ne peut y avoir qu'un « Carte SELIA PHARMA+® & MOI » (numéro d'authentification) par Client. Elle est personnelle et non cessible. La détention simultanée de plusieurs cartes ou l'accomplissement de toutes démarches visant à devenir titulaire de plusieurs cartes (plusieurs numéros d'authentification distincts) expose le Client à une exclusion immédiate du service « SELIA PHARMA+® & MOI ». L'utilisation du Programme « SELIA PHARMA+® & MOI » est soumise au respect des Conditions Générales d'Utilisation telles qu'il résultent des présentes, et, le cas échéant, acceptée sous réserve. Toute utilisation frauduleuse et/ou fraîcheur de la « SELIA PHARMA+® & MOI » par le Client vaut acceptation des Conditions Générales d'utilisation, en compris après éventuelle évolution de celles-ci. L'adhésion au service « SELIA PHARMA+® & MOI » devient effective que si le Client a correctement renseigné les champs obligatoires du formulaire d'adhésion ou fait renseigner ceux-ci au sein de la Pharmacie référente, tout particulièrement en ce qui concerne son identité, son adresse mail et son numéro de téléphone portable. Les renseignements communiqués par le Client doivent être complets, lisibles et exploitables à défaut de quoi il sera susceptible de ne pas pouvoir bénéficier des avantages visés aux présentes conditions. Le Client accepte qu'un délai puisse s'écouler, notamment aux fins de vérification des données transmises, entre sa demande d'adhésion au service « SELIA PHARMA+® & MOI » et l'activation effective de ce service à son profit ainsi que l'accès aux avantages correspondant. Le Client est informé que certaines données relatives à son historique d'achats peuvent être utilisées dans le cadre de traitements automatisés destinés à lui proposer des offres adaptées à son profil de consommation. Ces traitements n'entraînent aucune prise de décision automatisée produisant un effet juridique au sens de l'article 22 du RGPD. Le Client peut opposer à toute utilisation de ses données à des fins de personnalisation commerciale. Le Client devra informer la Pharmacie référente, et dans les meilleurs délais, de toute modification de ses données personnelles.

## ART. 3 - PERTES, VOL, TRANSFERT DE « SELIA PHARMA+® & MOI »

Le Client doit informer sans délai la Pharmacie référente de toute perte ou vol de sa « Carte SELIA PHARMA+® & MOI ». A défaut, la Pharmacie référente, la société SELIA GROUPE, les membres du réseau « SELIA PHARMA+® & MOI » ou le gestionnaire du service ne sauront être responsables de l'utilisation frauduleuse des avantages consentis en ce compris de la « cagnotte » telle que visée aux présentes.

Le Client peut solliciter le transfert du bénéfice du service « SELIA PHARMA+® & MOI » vers une autre pharmacie dès lors que cette pharmacie est membre effectif du réseau « SELIA PHARMA+® » et qu'elle participe au programme. Le Client doit pour cela s'adresser à l'officine de pharmacie appelée à se substituer à la première et qui deviendra la nouvelle « Pharmacie référente ». Cette dernière prendra contact avec le service dédié à SELIA PHARMA+® & MOI afin d'effectuer cette modification.

## ART. 4 - AVANTAGES LIES AU SERVICE « SELIA PHARMA+® & MOI »

### 4.1 - « Cagnotte »

Le Client dont l'adhésion a été validée dans les conditions définies aux présentes bénéfice, auprès des « pharmacies adhérentes », d'un programme de réduction tarifaire différé désigné « cagnotte » et ci-après défini.

4.1.1 - Fonctionnement de la « cagnotte »

En cas d'achat, au sein des pharmacies adhérentes, de produits éligibles au Programme, le Client bénéfice d'une réduction différée se traduisant par l'attribution de crédits sur une « cagnotte ». Les avantages différés générés ou tiré de la « cagnotte » sont considérés comme des avantages promotionnels au sens du Code de la consommation et sont soumis aux plafonds légaux en vigueur, à savoir, pour les produits de grande consommation (PGC) :

• 34 % maximum pour les produits alimentaires,

• 40 % maximum pour les produits non alimentaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, et dans les conditions prévues par l'expérimentation prolongée jusqu'au 15 avril 2028. Ces plafonds s'apprécient au moment où l'achat génère la cagnotte, et non lors de l'utilisation ultérieure de celle-ci. En cas de couplage de promotions (remise immédiate + cagnotte), le cumul ne pourra excéder les plafonds applicables. La Société SELIA GROUPE veille au strict respect de ces limites. Ne sont pas éligibles au cagnotage :

- les médicaments,

- les produits soumis à prescription,

- les dispositifs médicaux

- les produits dont le prix est réglementé,

- les produits inscrits sur la LPB / LPR ou remboursables par l'assurance Maladie ou tout organisme similaire.

- les laits infantiles 1er âge et A/R

- le matériel médical

### 4.1.2 Crédits affectés à la « cagnotte »

A chaque achat de produits éligibles au Programme « SELIA PHARMA+® & MOI » et sur identification du Client, la « cagnotte » de ce dernier est créditez dans les conditions suivantes : Chaque tranche d'1 TTC d'achat de produits éligibles 0,02€ crédit affecté à la « cagnotte »

Le calcul des crédits affectés à la « cagnotte » suivant la formule qui précède est établi sur le montant total des achats de produits éligibles, arrondi au euro supérieur.

Les crédits correspondant à un achat ne peuvent être attribués qu'à une seule « Carte SELIA PHARMA+® & MOI ».

Les crédits résultant d'un achat de produits éligibles ne peuvent être utilisés par le Client que lors d'un achat ultérieur et sous réserve que la cumul de la « cagnotte » ait atteint le montant égal au double de l'achat initial.

Les « crédits sont cumulables avec la « cagnotte » à compter de l'activation effective de la « SELIA PHARMA+® & MOI ».

L'utilisation des crédits affectés à la « cagnotte » intervient dans les conditions cumulatives suivantes :

- La « cagnotte » est personnelle au Client et ne peut être transférée à un tiers ;

- Les crédits affectés à la « cagnotte » sont convertis en une réduction d'un montant équivalent en euros (par exemple un crédit = 1 euro), cette réduction n'étant applicable que sur des produits éligibles commercialisés au sein des « pharmacies adhérentes » ;

- La « cagnotte » ne peut être utilisée par le Client que lorsque les crédits qu'elle comporte représentent une réduction au moins égale à deux euros. L'intégralité des crédits figurant dans la «cagnotte» doit être utilisée par le Client en une seule fois ;

- Le montant de la « cagnotte » ne peut être traduit qu'en réduction applicable à des produits éligibles et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un paiement en numéraire. Dans l'hypothèse où le montant de la réduction consentie ou tirée de la « cagnotte » est supérieur au prix du (des) produit(s) choisi(s) par le Client, il ne saura procéder à aucun avantage ni remboursement.

- En cas de retour ou d'avoir sur un produit ayant donné lieu à la délivrance de crédits, les crédits correspondants sont déduits de la « cagnotte », celle-ci pouvant alors comporter un solde négatif.

Dans l'hypothèse où le Client a pu utiliser le service « SELIA PHARMA+® & MOI » pendant une période de douze mois consécutifs, le montant de la réduction consentie ou tirée de la « cagnotte » est nul. Au-delà, lorsque la « cagnotte » pour cause d'inactivité de douze mois consécutifs, le Client sera informé par courrier électronique ou SMS, sauf impossibilité technique liée à des coordonnées obsolètes.

Le Client peut consulter à tout moment le montant ainsi que la durée de validité de sa « cagnotte » sur le site web <http://www.selia-pharma.fr/> dans la rubrique compte personnel.

### 4.2 - Offres promotionnelles et offres exclusives

4.2.1 - L'adhésion au service « SELIA PHARMA+® & MOI » permet au Client de bénéficier d'offres promotionnelles pratiquées dans les « pharmacies adhérentes ». Les offres promotionnelles sont soumises à des conditions particulières, notamment de durée, dont le Client doit préalablement prendre connaissance et qui lui sont opposables.

4.2.2 - Le Client bénéfice également d'offres exclusives sur une sélection de produits qui seront susceptibles d'être éligibles à la « cagnotte ».

## ART. 5 - DUREE DU SERVICE - RESILIATION

L'adhésion par le Client au service « SELIA PHARMA+® & MOI » est faite pour une durée indéterminée. Le Client et la société SELIA GROUPE ont la possibilité de résilier le service « SELIA PHARMA+® & MOI » moyennant un délai de préavis de trois mois. En cas de résiliation à ce titre par la société SELIA GROUPE, le Client disposera du délai de préavis pour utiliser les crédits affectés à la « cagnotte » de sa « carte SELIA PHARMA+® & MOI ». La demande de résiliation par le Client doit être faite auprès de la Pharmacie référente. La société SELIA GROUPE peut résilier le service « SELIA PHARMA+® & MOI », sans délai, en cas de fraude, utilisation abusive et/ou non conforme aux présentes Conditions Générales d'Utilisation. Le service « SELIA PHARMA+® & MOI » n'est disponible que dans les « pharmacies adhérentes » au sens des présentes. Le Client cesserà en conséquence de bénéficier dudit service, avec toute conséquence que de droit, dans l'hypothèse où, pour quelque cause que ce soit, la Pharmacie référente cesse de faire partie du réseau « SELIA PHARMA+® & MOI », responsabilité de la société SELIA GROUPE et/ou du prestataire AQUITEM ne pouvant être recherchée par le Client. Aucune modification ou suppression de la « SELIA PHARMA+® & MOI » n'aura lieu sans que le Client ne recours ni à une quelconque indemnisation à l'encontre de la Pharmacie référente, de la société SELIA GROUPE et/ou du prestataire AQUITEM. En cas de modification substantielle des présentes Conditions Générales d'Utilisation, le Client sera préalablement informé par tout moyen approprié. En cas de désaccord avec les nouvelles conditions, le Client pourra résilier son adhésion sans frais. Tout utilisation du Programme après la date d'entrée en vigueur des modifications vaudra acceptation de celles-ci.

## ART. 6 - DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies à partir de ce formulaire et identifiées par un asterisque sont nécessaires à la création et la gestion du compte-client. A défaut d'être renseignées, le compte-client ne pourra pas être créé et le Client ne pourra pas participer au programme « SELIA PHARMA+® & MOI » ni recevoir les offres commerciales associées. Les autres informations collectées sur le formulaire permettent de mieux le connaître et d'améliorer les offres et services fournis dans le cadre du programme. L'utilisation de la Carte entraîne la collecte des données différentes à ses achats. Dans le cadre de l'utilisation du Programme, certaines informations peuvent être traitées à des fins de segmentation ou d'analyse statistique afin d'améliorer la pertinence des offres proposées au Client. Ces traitements sont fondés sur l'intérêt légitime de la Société SELIA GROUPE et n'entraînent aucune décision produisant un effet juridique à l'égard du Client. Celui-ci peut s'opposer à tout moment à la prospection commerciale ou au profilage utilisé à cette fin. Ses données sont donc exclusives et pourront être utilisées du fait de la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Les données sont conservées pendant une durée maximale de trois ans à compter de la dernière activité du Client, sauf obligation légale de conservation plus longue. Le responsable du traitement est la société SELIA GROUPE, située 18 rue Porte Dijeaux 33000 BORDEAUX. Les données sont collectées sur la base du consentement du Client conformément à l'article 6.1 a) du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD). Ces données sont destinées à toutes les pharmacies membres du réseau SELIA PHARMA+ adhérents au programme, ainsi qu'aux prestataires et sous-traitants sélectionnés pour la gestion du Programme. Le Client s'engage à informer immédiatement la société SELIA GROUPE et/ou la pharmacie auprès de laquelle il a activé sa Carte de fidélité de toute modification de ses données personnelles. La mise à jour peut également s'effectuer sur le site <http://www.selia-pharma.fr/>. Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès à ses données, d'un droit de rectification ou d'effacement, d'un droit de limitation de leur traitement, du droit de retirer son consentement à tout moment, d'un droit de portabilité ainsi que d'un droit d'opposition à la collecte de ses données. Le Client peut exercer ses droits de la manière suivante : par e-mail à l'adresse suivante (en justifiant de son identité et du numéro de carte de fidélité) : à : SELIA GROUPE - 18 rue Porte Dijeaux 33000 BORDEAUX. Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Le Client est également informé de son droit à obtenir des informations sur la logique sous-jacente aux traitements automatisés utilisés dans le cadre du Programme, conformément à l'article 22 du RGPD.

## ART. 7 - DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français. Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales pourraient donner lieu entre le Client et la Société SELIA GROUPE, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas été résolus à l'amiable, seront soumis aux tribunaux français compétents dans les conditions de droit commun. Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle (C. consomm. art. L 611-3 et suivants) ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation. La société SELIA GROUPE adhère au système de médiation suivant : Commerce Coopératif et Associé. Coordonnées du médiateur : Médiateur du Commerce et Associé - FCA - 77 rue de Lourmel - 75015 PARIS - [www.mca-mediation.fr](http://www.mca-mediation.fr)